



Édition
2022

**APPEL À PROJETS GRAND POITIERS
« TERRITOIRE DE L'ESS »**

Grand Poitiers Communauté urbaine considère l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) comme un levier de développement et de transformation pour le territoire. Elle irrigue plus d'un millier d'établissements employeurs (11% du bassin d'emplois), œuvrant pour une autre économie au plus près des besoins des habitants.

Grand Poitiers soutient des actions de l'ESS en lien avec ses politiques de développement économique et d'emploi, d'innovation sociale, de solidarités, de cohésion locale ou de jeunesse : soutien aux Coopératives d'Activités et d'Emplois, à un incubateur d'innovation sociale, appui aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), aides aux associations sportives et culturelles....etc.

Grand Poitiers contribue plus largement à l'animation d'une politique territoriale ESS en associant les acteurs et en construisant avec eux une feuille de route permettant d'identifier de manière collective les enjeux locaux de l'ESS.

L'ESS constitue un maillon de la politique de développement et de rayonnement local autour de plusieurs enjeux :

- valoriser l'emploi et soutenir les créations d'activités,
- promouvoir les initiatives locales engagées dans l'ESS,
- favoriser l'interconnaissance des acteurs de l'ESS,
- permettre la coopération entre les acteurs de l'ESS et les autres acteurs économiques,
- associer les acteurs de l'ESS au rayonnement du territoire.

Pour répondre à ces enjeux, Grand Poitiers souhaite promouvoir de nouveaux projets de l'ESS par l'intermédiaire de cet appel à projets.

L'objet de l'appel à projets

L'appel à projets a pour finalité de valoriser de nouvelles actions et initiatives économiques, solidaires, locales et socialement responsables qui répondent aux orientations de Grand Poitiers Communauté urbaine. Il vise à soutenir l'émergence, le développement de solutions ESS.

Ce sont 3 coups de cœurs qui seront décernés, en référence aux catégories suivantes :

- **Coup de cœur « Territoire durable » [Construire, Habiter, Se déplacer]**
- **Coup de cœur « Territoire circulaire » [Cultiver, Se nourrir, Recycler, Réemployer]**
- **Coup de cœur « Territoire inclusif » [Créer, Informer, Apprendre, Prendre soin, Voyager]**

En déposant leur projet, les candidats s'inscrivent donc dans une des trois catégories. Si des projets répondent à plusieurs catégories, il est demandé de candidater à la catégorie la plus adaptée.

Les acteurs éligibles

Toutes structures de l'ESS, agissant sur le territoire de la Communauté urbaine de Grand Poitiers, à savoir :

- les associations employeuses (ou création d'un premier emploi),
- les structures coopératives (dont SCIC, SCOP ou CAE),
- les structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) et les Entreprises Adaptées,
- les entreprises commerciales disposant de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » au titre de l'article L3332-17-1 du code du travail ou immatriculée entreprise solidaire

Des projets mutualisés entre plusieurs structures peuvent également être proposés.

Les structures doivent avoir leur siège social sur le territoire de Grand Poitiers. Les organisateurs et les membres du jury ne peuvent être candidats.

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet dans le cadre de l'appel à projets.

Les structures bénéficiant d'une aide annuelle au titre de leurs actions courantes peuvent candidater uniquement dans le cadre de nouveaux projets ou initiatives nouvelles.

Les modalités de financement et soutien proposé

La dotation financière, sous réserve du vote du budget 2022, s'élèvera à 21 000 €. La répartition de cette enveloppe entre les trois lauréats, en référence aux trois catégories, sera de 7 000€ par coup de cœur.

Un accompagnement technique, un soutien à la recherche de locaux, un appui à la recherche de partenariat ou de développement de réseaux professionnels, ou encore le bénéfice de supports de communication de la collectivité pourront également être envisagés au-delà du soutien financier. Afin d'accompagner au mieux les porteurs, le jury pourra éventuellement orienter les projets vers des dispositifs plus adaptés.

L'appel à projets n'a pas vocation à financer une structure en difficulté économique, ni à financer des actions déjà mises en place. Il s'agit d'une aide au développement de projets.

Contenu du dossier et critères d'évaluation

Les porteurs feront leur demande **avant le 15 mars 2022 minuit**.

Les projets seront analysés notamment au regard des points suivants :

1. Descriptif de la structure porteuse (forme juridique, effectif, missions, activités majeures...) et inscription dans le champ de l'ESS.
2. Descriptif du projet (objectifs, originalité, partenariats, public cible...), et inscription dans le champ de l'ESS.
3. Budget prévisionnel et équilibre économique du projet.
4. Moyens en personnel dédiés au projet (nombre et ETP, qualification, expérience professionnelle).
5. Mise en avant d'au moins trois des six critères suivants :
 - **Création ou maintien de l'emploi** : Projet qui crée de l'emploi et/ou structure ayant un projet de recrutement ou le maintien d'un emploi nouvellement créé (moins de deux ans) en lien avec le projet,
 - **Dynamique territoriale** : Être implanté en milieu rural et/ou favoriser une dynamique urbain-rural,
 - **Transition écologique** : Projet qui favorise la transition écologique sur le territoire
 - **Participation citoyenne** : Mobiliser un collectif d'habitants, d'acteurs économiques et/ou de partenaires,
 - **Innovation sociale** : Présenter un caractère innovant en réponse à des besoins non ou partiellement couverts,
 - **Egalité femme-homme** : Projet qui cherche à faire progresser l'égalité femme-homme

Les documents suivants devront être annexés au dossier : Les derniers bilans et comptes de résultat de la structure, le budget prévisionnel de la structure porteuse, les statuts signés de la structure, la liste des membres élus ou des associés, le récépissé de déclaration en préfecture et le certificat SIRENE ou le KBIS, documents de la dernière assemblée générale, la liasse fiscale pourra être demandée, l'attestation d'assurance 2022 de responsabilité civile, l'attestation d'assurance 2022 en dommage aux biens, le RIB de la structure.

Un dossier répondant à ces items devra être remis. Par ailleurs, une synthèse du projet (une page), élaborée par la direction Politiques de l'Emploi, devra être transmise.

Des annexes peuvent être ajoutées pour apporter une illustration (ex : bilan d'actions, exemples de mise en œuvre...).

Le dossier doit être adressé par mail à : gabriel.auxemery@grandpoitiers.fr

La procédure de sélection des dossiers

La Direction Politiques de l'Emploi aura la charge d'instruire les dossiers et d'en vérifier l'éligibilité. Elle effectuera le travail de pré-instruction, en lien avec les autres directions de la collectivité en fonction des thématiques des projets proposés, pour déterminer les porteurs reçus devant le jury. Les porteurs pourront être contactés pour apporter d'éventuelles précisions.

En fonction du nombre de projets, le jury pourra décider d'auditionner les porteurs retenus qui seront invités à venir soutenir leur projet devant un jury pendant une durée de 20 minutes environ. Le jury sera composé :

- Des élus communautaires chargés du Développement Économique de Grand Poitiers et d'autres élus de Grand Poitiers.
- D'agents de la Direction Politiques de l'emploi, et d'autres Directions de Grand Poitiers.
- Des personnes qualifiées sur l'ESS au niveau territorial.

La date du jury sera communiquée aux candidats retenus.

Communication

Les résultats du jury ne seront communiqués aux porteurs qu'après le vote en Conseil Communautaire suivant les auditions. Une remise des prix officiel sera organisée par la suite.

Les lauréats s'engagent à rendre public leur projet. Une publication sur le site de Grand Poitiers et/ou sur la newsletter Grand Poitiers, la lettre de l'économie, ou tout outil de communication de Grand Poitiers pourra être réalisée.

Les lauréats devront obligatoirement faire figurer le logo de Grand Poitiers sur les outils de communication du projet.

Les lauréats s'engagent à transmettre et diffuser des éléments de bilan de leurs projets aux membres du jury et à participer à la présentation de leurs projets dans le cadre d'un temps d'information collectif, au terme de sa mise en œuvre.

DATE DE CLOTURE DE L'APPEL A PROJETS : 15 MARS 2022

Fiche synthétique du projet (1 page maximum)

Appel à projets « Territoire de l'ESS »

Nom du projet présenté :

Nom de la structure porteuse :

Statut juridique :

Nombre de salariés :

Budget total de l'action :

Catégorie choisie :

- Coup de cœur « Territoire durable »
- Coup de cœur « Territoire circulaire »
- Coup de cœur « Territoire inclusif »

1/ Résumez en 5 lignes votre projet

2/ Quelles valeurs de l'ESS défendez-vous à travers ce projet ?

3/ Sur quel(s) territoire(s) allez-vous développer votre projet et en quoi celui-ci a-t-il un impact sur ce(s) territoire(s) ?

4/ Quels sont les critères que vous souhaitez mettre en avant par rapport à votre projet (au moins 3) ? Expliquez

- Création ou maintien de l'emploi
- Dynamique territoriale
- Transition écologique
- Participation citoyenne
- Innovation sociale
- Egalité femme-homme

5/ Quels sont les moyens dédiés à cette action ? Allez-vous créer ou consolider des emplois ?

6/ Quels sont les partenaires de votre projet ? Quels rôles vont-ils jouer ?

- Acteurs économiques :
- Collectifs de citoyens :
- Acteurs institutionnels :
- Acteurs de l'ESS :